Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 056-245614433-20260519-N06CC190526-DE

Délibération du conseil communautaire
N°06-CC190526

L'an deux mille vingt-six, le 19 mai à 18 heures, le conseil communautaire de Pontivy Communauté, légalement convoqué le 13 mai 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle « La Belle Etoile » à Rohan, sous la présidence de Soizic PERRAULT.
Le conseil communautaire est composé de 55 conseillers communautaires conformément à l'arrêté inter-préfectoral du 17 octobre 2025.

Etaient présents : Jean GUILLOT et Gaëlla AUBRY-BELNA de Bréhan ; Maryvonne LE FORESTIER, Xavier ROBIN et Corinne HAQUIN de Cléguérec ; Daniel AUDO et Marie-Thérèse JEHANNO de Crédin ; Jean-Yves QUENTEL de Gueltas ; Stéphanie L'HOSTIS-LE DIAGON et Benoît LEGRAND de Guern ; Laëtitia BRIZOUAL de Kerfourn ; Arnaud DAVID de Kergrist ; Jean-Jacques VIDELO et Emmanuelle GUEVELLO-COUDERT du Sourn ; Olivier GUEGAN et Anne-Claire RESCOURIO de Malguénac ; Jean-Pierre LE PONNER et Véronique BLANDEL de Neulliac ; Lionel ROPERT, Claudine LE GARGASSON et Guillaume DUVAL de Noyal-Pontivy ; Luc BOVANI et Nadine LEVEQUE de Pleugriffet ; Soizic PERRAULT, Philippe JOUBAUD, Caroline JEGADO, Roger BERNON, Albane STEPHAN, Alexandre DESHAYES, Julie LEBEL, Frédéric MAGUET, Jacqueline BOLLE-JESUS, Laurent TELLIER, Marcel TARTARY, Sabine BRESSON, Paul LE GUERNIC et Jean-Jacques MERCEUR de Pontivy ; Bernard LE BRETON de Radenac ; Cédric JOSSO de Réguiny ; Christophe JOUANNO et Anne-Lise CARRO de Rohan ; Guy GAUTIER de Saint-Aignan ; Anne LE BORGNE de Sainte Brigitte ; Lorène BERRONE de Saint-Connec ; Claude-Albert LE BRIS et Magalie GAUTIER de Saint-Gérand-Croixanvec ; Claude VIET et Carole SCHNAIDERMAN de Saint-Gonnery ; Laurence MARIVAIN et Christian GUILLEMET de Saint-Thuriau ; Laurent GANIVET de Séglien ; Olivier CONSTANT de Silfiac.
Absentes excusées ayant donné pouvoir : Alicia LE MOING de Pontivy à Caroline JEGADO ; Claudine GICQUEL de Radenac à Bernard LE BRETON ; Lydia DESMARES de Réguiny à Cédric JOSSO.

Création de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

L'article 34 de la loi de finances rectificative du 29 décembre 2010 a rendu obligatoire la création d'une commission intercommunale des impôts directs (CIID) dans chaque établissement public de coopération intercommunale soumis de plein droit ou sur option au régime de la fiscalité professionnelle unique (FPU).

La CIID comprend onze membres, dont la Présidente de la communauté (ou un vice-président délégué) et 10 commissaires titulaires, pour un mandat dont la durée correspond à celle de conseiller communautaire, ainsi que 10 commissaires suppléants à nombre égal.

La délibération doit être notifiée aux services de la DDFIP, par l'intermédiaire des services préfectoraux, au plus tard quinze jours après le délai limite fixé pour son adoption, dans les 2 mois après l'installation du conseil communautaire.

Depuis 2012, en lieu et place des commissions communales, la CIID participe à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers assimilés visés à l'article 1498 du CGI et donne un avis sur les évaluations foncières de ces mêmes biens proposés par l'administration fiscale.

Pour ces deux activités, en cas de désaccord ou de refus de la commission intercommunale des impôts directs de prêter son concours, la liste des locaux types ainsi que les évaluations foncières sont arrêtées par l'administration fiscale.

La CIID est informée des modifications de la valeur locative des établissements industriels évalués selon la méthode comptable.

Le conseil communautaire, sur proposition des communes membres, dresse une liste composée des noms :
- de 20 personnes susceptibles de devenir commissaires titulaires
- de 20 autres personnes susceptibles de devenir commissaires suppléants.

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 056-245614433-20260519-N06CC190526-DE

Cette liste est transmise au directeur départemental des finances publiques qui désigne les 10 commissaires titulaires et leurs suppléants.

Les commissaires doivent remplir les conditions édictées à l'article 1650-1 alinéa 3 du Code général des impôts, à savoir :

- être de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne ;
- être âgés de 18 ans au moins et jouir de leurs droits civils,
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales de la communauté ou des communes membres,
- être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Au sein de cette commission, les contribuables soumis à la taxe d'habitation, aux taxes foncières et à la cotisation foncière des entreprises doivent être équitablement représentés.

Ceci exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

☞ **de créer une commission intercommunale des impôts directs dont les compétences seront exercées dans le cadre du périmètre territorial de Pontivy Communauté. Cette commission exercera ses compétences à compter du 1er septembre 2026.**

☞ **de désigner 40 membres parmi les conseillers communautaires pour composer la commission intercommunale des impôts directs (CIID) dont la liste est jointe à la présente délibération.**

Cette liste sera notifiée à la direction départementale ou régionale des finances publiques.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

La Présidente,
Soizic PERRAULT

Le Secrétaire de séance,
Claude VIET

Pontivy Communauté

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 056-245614433-20260519-N06CC190526-DE

Désignation de 40 membres du conseil communautaire pour composer la commission intercommunale des impôts directs (CIID)

Soizic PERRAULT
Roger BERNON
Laurent TELLIER
Marcel TARTARY
Jean-Jacques MERCEUR
Lionel ROPERT
Claudine LE GARGASSON
Guillaume DUVAL
Maryvonne LE FORESTIER
Xavier ROBIN
Corinne HAQUIN
Jean GUILLOT
Gaëlla AUBRY-BELNA
Jean-Jacques VIDELO
Emmanuelle GUEVELLO-COUDERT
Cédric JOSSO
Lydia DESMARES
Laurence MARIVAIN
Christian GUILLEMET
Olivier GUEGAN
Anne-Claire RESCOURIO
Christophe JOUANNO
Anne-Lise CARRO
Daniel AUDO
Marie6Thérèse JEHANNO
Jean-Pierre LE PONNER
Véronique BLANDEL
Stéphanie L'HOSTIS-LE DIAGON
Claude-Albert LE BRIS
Luc BOVANI
Claude VIET
Bernard LE BRETON
Laëtitia BRIZOUAL
Arnaud DAVID
Laurent GANIVET
Guy GAUTIER
Jean-Yves QUENTEL
Olivier CONSTANT
Lorène BERRONE
Anne LE BORGNE